

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 11
Pouvoirs : 2

Pour 11
Contre /
Abstention /

Date de convocation :
06/09/2023
Date d'affichage :
18/09/2023

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois,
Le onze septembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Céline COMBAZ, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS.

Messieurs Thierry ARSAC, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :

Madame Céline CROSSMAN (pouvoir à M. FAVRE),

Messieurs Stéphane BLUM (pouvoir à T. ARSAC), Jean-Pierre GIACHINO, Bernard PRAIZELIN

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération n°2023/09/080 : Création d'un poste non permanent d'adjoint technique territorial à TNC pour l'accompagnement dans les transports scolaires et le service de restauration scolaire année 2023/2024

Au vu des besoin du service et comme les années précédentes, il est proposé de créer un poste pour assurer le service scolaire comme suit :

Un poste d'accompagnement circuit bus scolaire – restauration scolaire et renfort garderie Le Chat Botté :

Grade : Adjoint technique territorial

Temps de travail : 16 heures hebdomadaires (en période scolaire) et 30 heures hebdomadaires pour les temps de renforts garderie en période de vacances scolaires soit un poste à 15,88/35^{ème}

Contrat à durée déterminée : du 01/09/2023 au 31/08/2024

Le Maire sollicite le Conseil Municipal aux fins de l'autoriser à ouvrir ce poste pour le service scolaire.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé du Maire ;
- **DECIDE** de créer le poste dans les conditions précitées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au recrutement et à signer le contrat correspondant ;
- **ASSURE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Pour Copie Conforme :

Le Maire,
Guillaume VILLIBORD



AR CONTROLE DE LEGALITE : 073-217301977-20230911-2023_09_080-DE
en date du 25/09/2023 ; REFERENCE ACTE : 2023_09_080